



Office de commercialisation du poisson d'eau douce  
**PLAN D'ACCESSIBILITÉ**

Rapport d'étape – 31 décembre 2025

*Loi canadienne sur l'accessibilité*

**1. Emploi :** L'OCPED s'est engagé à éliminer et à prévenir les obstacles au recrutement, à la rétention et à la promotion des personnes handicapées. Les employés auront accès et auront un aperçu des ressources et des informations en matière d'accessibilité dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs responsabilités.

#### Actions et progrès au 31 décembre 2025 :

1. Effectuer une comparaison avec les normes d'emploi de la *LCA* et mettre à jour les politiques, lignes directrices et programmes pertinents de l'OCPED, si nécessaire.
  2. Grâce à des consultations avec des experts en la matière, l'OCPED a déterminé en 2024 que ses opérations comportent des obstacles structurels, de sécurité et d'accessibilité physique convaincants lorsqu'on travaille dans les zones de transformation et utilise de l'équipement. L'OCPED examine les emplois dans ses zones de transformation et de soutien/bureau dans une optique d'accessibilité afin de fournir l'accessibilité aux employés de la manière la plus sûre possible;
  3. L'OCPED a fourni des cadenas pour les casiers qui sont accessibles aux employés incapables de lire les petits caractères;
  4. L'OCPED inclut une visite guidée de l'usine de transformation dans le cadre de l'orientation des nouveaux employés lors de l'embauche pour faciliter l'orientation.
2. Fournir une formation supplémentaire sur l'accessibilité aux employés sur des sujets identifiés par leur rôle, c'est-à-dire une formation sur la création de documents accessibles pour les employés des communications, et une formation sur le recrutement accessible aux employés.
- Lorsque des visuels sont utilisés, y compris des images et des graphiques fournis lors de la formation, l'OCPED s'est assuré que les visuels sont bien décrits verbalement ou remplacés par du texte.

#### 2. Environnement bâti

L'OCPED reconnaît l'importance d'un environnement bâti accessible. À ce titre, l'OCPED continuera de collaborer avec toutes les parties prenantes pour tenir compte des niveaux d'accessibilité au sein des installations actuelles. Parmi les exemples notables, notons la consultation des employés souffrant de sensibilité à la lumière et la mise en place d'aménagements en ajustant l'éclairage dans leur espace de bureau ainsi que l'ajout de bandes agrippantes pour une meilleure traction et le remplacement des poignées de porte par des leviers pour accéder facilement aux pièces.

#### Actions et progrès au 31 décembre 2025 :

##### 1. Effectuer une analyse comparative par rapport aux normes de la *LCA*

- L'OCPED continue d'évaluer la conformité aux normes de la *LCA* pour l'environnement bâti dans ses installations de transformation de Winnipeg et à distance.
- Durant les deux dernières années, des consultations avec des experts en la matière ont permis d'identifier d'importants obstacles structurels à l'usine de transformation de Winnipeg, construite en 1971. L'OCPED s'est engagé à améliorer l'accessibilité dans la mesure du possible, compte tenu de ces contraintes.
- Les mises à jour incluent des indicateurs à contraste élevé pour les zones de glissement et de trébuchement.
- L'évaluation comparative des normes de la *LCA* pour les installations éloignées devrait être achevée d'ici le 31 décembre 2025.

##### 2. Aménagements d'accessibilité pour les visiteurs

- L'OCPED veille à ce que des dispositions alternatives soient disponibles pour les personnes ayant besoin d'aménagement en matière d'accessibilité avant de visiter un site de l'OCPED.

##### 3. Ajustements et améliorations structurelles

- Rampes et garde-corps : Ajout proposé de rampes, de bandes d'appui pour escaliers et de garde-corps pour améliorer la mobilité dans les entrées, les couloirs et les escaliers (échéancier : 1 à 5 ans).
- Portes automatisées : L'OCPED a lancé un projet d'automatisation des portes principales et à fort trafic pour aider les personnes à mobilité réduite (échéancier : 1 à 5 ans).

#### 4. Signalisation et marquages (en cours)

- Signalisation directionnelle et de sortie de secours améliorée, incluant le braille.
- Des voies d'accès dégagées dans les zones encombrées, complétées par un éclairage amélioré pour une meilleure visibilité.

#### 5. Conception des espaces de travail et des équipements (en cours)

- Des aménagements tels que des bureaux à hauteur variable, des espaces de travail épurés et des équipements accessibles (par exemple, des distributeurs de savon et des poignées de porte).
- Projets de réaménagement des salles de pause et des cuisines avec des comptoirs plus bas et des aménagements conviviaux (échéancier : 1 à 10 ans).

#### 6. Ménage et maintenance

- Pratiques régulières pour traiter les cordons lâches, l'encombrement et les risques de trébuchement.
- Examen périodique et amélioration de l'entretien ménager dans tous les services.

#### 7. Améliorations de sécurité spécialisées

- **Signaux d'urgence et sécurité** Signaux d'urgence sonores et visuels, ainsi qu'une amélioration des infrastructures de sécurité dans les zones à haut risque telles que les aires d'entreposage frigorifique, afin de remédier à l'accumulation de glace et aux surfaces glissantes (échéancier : 1 à 5 ans).
  - **Aides mécaniques au levage** : Équipement disponible pour réduire l'effort physique lié au levage.
  - **Stations d'équipement personnel** : Stations clairement identifiées pour l'équipement personnel des employés.
  - **Soutien à la mobilité** : Fauteuil roulant mis à la disposition des employés éprouvant des difficultés de mobilité.
  - **Soutien pour les soins des pieds** : Semelles fournies aux employés souffrant de douleurs aux pieds liées au diabète

#### 8. Formation et sensibilisation

- Sensibiliser les employés aux obstacles à l'accessibilité et aux améliorations à apporter en matière d'entretien ménager pour favoriser un environnement inclusif.

#### État d'avancement :

- **Projets à long terme** : De nombreuses initiatives, telles que les mises à niveau structurelles, sont des projets de longue haleine qui nécessitent une évaluation continue et l'allocation de ressources.
- **Améliorations réalisées** : Des correctifs réalisables, comme l'élimination des risques de trébuchement, ont été mis en œuvre avec succès.
- **Évaluation en cours** : D'autres évaluations sont en cours afin d'élaborer des solutions complètes et adaptées aux principaux défis en matière d'accessibilité

### 3. Technologies de l'information et de la communication (TIC)

Le public interagit avec l'OCPED par l'entremise de son site Web (<http://www.freshwaterfish.com>). Les employés de l'OCPED utilisent une variété de matériel technologique, de systèmes logiciels et d'appareils de communication dans leur travail quotidien. L'OCPED s'engage à améliorer l'accessibilité et l'inclusivité de ses technologies, en veillant à ce qu'elles soient utilisables par des personnes ayant des besoins divers. À mesure que la numérisation progresse dans le milieu de travail, les considérations relatives à l'accessibilité et à la facilité d'utilisation demeureront une priorité.

Afin d'améliorer l'accessibilité numérique tant pour les employés que pour le public, l'OCPED a mis en place une suite d'outils logiciels gratuits répondant à une gamme de besoins, notamment les défis visuels, auditifs, moteurs, cognitifs et liés aux couleurs. Ces outils comprenaient des lecteurs d'écran, des programmes de reconnaissance vocale, des lunettes, des applications de sous-titrage et de transcription en temps réel, des logiciels d'aide cognitive et des fonctionnalités d'accessibilité des

couleurs. De plus, des plateformes d'accessibilité complètes de Microsoft, Apple et Ubuntu ont été introduites pour assurer une expérience numérique cohérente et inclusive.

#### 4. Transport

La principale installation de transformation de l'OCPED est située dans une zone qui peut créer des obstacles en raison du manque de transports publics disponibles. L'installation de transformation respecte les codes municipaux qui garantissent qu'il y a un nombre approprié de places de stationnement accessibles au bâtiment.

##### **Actions et progrès au 31 décembre 2025 :**

- Bien que des chariots élévateurs soient utilisés à l'OCPED, l'Office ne fournit pas de services de transport aux employés ni aux clients. Aucun objectif n'a été créé pour le transport.

#### Consultations

##### Méthodologie

Ce plan a été préparé en consultation avec des experts en la matière de l'OCPED. L'OCPED consulte régulièrement les personnes handicapées pour connaître leur point de vue sur le plan d'accessibilité.

Des experts en la matière de l'OCPED ont été interviewés dans le cadre de groupes de discussion. Les parties prenantes internes connaissant les pratiques d'emploi, l'approvisionnement, les installations, les ressources numériques, les communications ainsi que la conception et la livraison de biens et de services ont été consultées. Les questions concernant les obstacles à l'accessibilité, les pratiques d'adaptation actuelles et les priorités en matière de mesures correctives ont été discutées et les réponses ont été utilisées pour éclairer ce plan.

##### Comité d'examen de la *LCA*

Le plan d'accessibilité est appuyé par la Manitoba League of Persons with Disabilities. Les membres du groupe de consultation sont des personnes ayant diverses expériences vécues en matière de handicap et connaissant une gamme de problèmes d'accessibilité. Le comité est composé de membres qui s'identifient comme ayant un handicap, notamment la mobilité, la vision, les troubles d'apprentissage, les troubles de santé mentale et la perte auditive. Les membres du Comité ont reçu un aperçu des fonctions de l'OCPED et une copie préliminaire de l'ébauche du plan d'accessibilité de l'OCPED. Les membres ont formulé des commentaires sur le format et la lisibilité du plan, les mesures d'accessibilité décrites dans le plan, les échéanciers suggérés pour les mesures et les obstacles spécifiques qui pourraient être rencontrés. Les commentaires du Comité continuent d'être intégrés à ce plan.

#### Conclusion :

Les efforts continus de l'OCPED témoignent d'un engagement fort et sincère envers l'accessibilité et l'inclusion dans tous les aspects de ses activités. Guidé par des consultations significatives menées auprès des employés, d'experts et de personnes ayant une expérience vécue du handicap, l'OCPED continue de cerner et d'éliminer les obstacles liés à l'emploi, à l'environnement bâti, à la sécurité au travail et à l'accessibilité numérique.

Les progrès réalisés à ce jour — y compris la mise à jour des politiques, l'adoption de technologies accessibles et les améliorations prévues aux installations telles que les rampes d'accès, les portes automatiques et une meilleure signalisation — illustrent l'approche proactive de l'OCPED visant à assurer un accès équitable pour tous.

Alors que ce travail se poursuit au-delà de 2025, l'OCPED maintient son engagement envers l'amélioration continue, la collaboration et la responsabilisation. En intégrant l'accessibilité à sa culture et à ses processus décisionnels, l'OCPED bâtit une organisation plus inclusive où chacun peut participer pleinement et réussir.